

Note de présentation brève et synthétique

retraçant les informations financières essentielles Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe

DU BUDGET PRINCIPAL DE 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.stsever17.fr

La commune de Saint Sever de Saintonge gère 3 budgets :

- . le budget général qui retrace les activités communales,
- . le budget annexe «Chaufferie Bois Énergie» qui gère le chauffage de la Mairie, de l'Agence Postale Communale, du groupe scolaire et des 7 logements de la Résidence «Les Dénérades»,
- . et le budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement et doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (c'est l'autofinancement). La commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

Les Ratios Financiers sont calculés sur les prévisions budgétaires de 2018 (et non sur les réalisations) :

Population 2018 : 631 habitants	Valeurs St SEVER	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate de 500 à 1999 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	623,56	621
Produit des impositions directes/population	339,58	341
Recettes réelles de fonctionnement/population	613,28	778
Dépenses d'équipement brut/population	142,22	253
Encours de dette/population	143,87	621
DGF/population	117,7	171

Dépenses réelles de fonctionnement/population et **Recettes réelles de fonctionnement/population** (ressources dont dispose la commune) : les communes subissent des pertes de recettes (baisse des dotations) liées au contexte national de réduction des dépenses publiques. La commune de SAINT-SEVER, située au plus bas de la strate (moins d'habitants), bénéficie de moins de ressources que la moyenne nationale des communes de même strate, alors que ses prévisions de dépenses sont pratiquement identiques.

Produits des impositions directes/population : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti). La commune est conforme à la moyenne nationale.

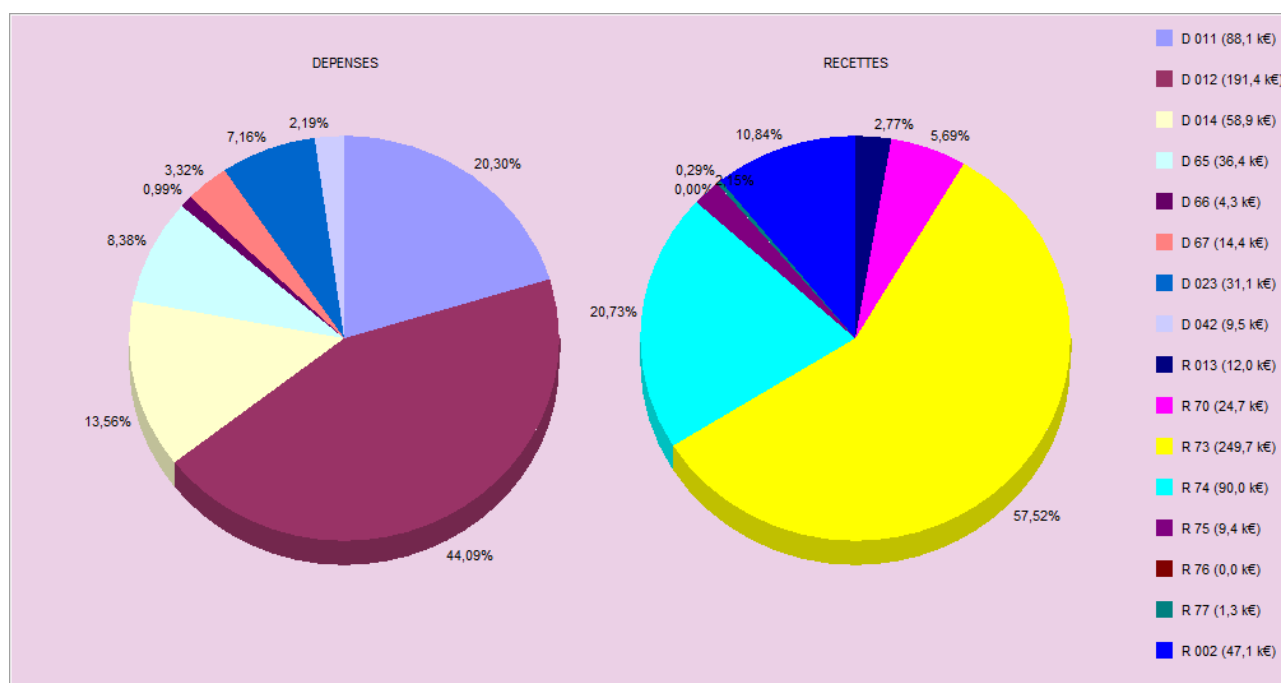
Dépenses d'équipement brut/population : ce ratio montre qu'en dépit d'un contexte financier contraint, la municipalité continue à investir pour l'avenir.

Encours de la dette/population : il s'agit du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018. C'est un indicateur de la bonne santé financière de la collectivité. Ce ratio démontre que la commune de St SEVER n'est pas trop endettée.

DGF / population : il s'agit de la part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité. La commune se situe bien en dessous de la moyenne de la strate.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 434 042 €, soit une augmentation de 6,92% par rapport à 2017.



Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre le plus important est celui des charges de personnel (012). La collectivité maîtrise ses dépenses de fonctionnement en optimisant ses charges et en dégagant un autofinancement suffisant pour ne pas pénaliser l'investissement. Malheureusement, l'excédent de fonctionnement (fond de roulement) diminue régulièrement chaque année, la commune puisant dans sa trésorerie.

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	88 126,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	191 383,00
014	Atténuations de produits	58 852,00
65	Autres charges de gestion courante	36 379,00
66	Charges financières	4 300,00
67	Charges exceptionnelles	14 430,00
023	Virement à la section d'investissement	31 078,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 494,00
	TOTAL DEPENSES	434 042,00

Les recettes de fonctionnement

Le budget a été bâti selon le principe de prudence et n'intègre pas les recettes exceptionnelles. Les montants des dotations n'étant pas encore tous connus, les recettes attendues sont minorées.

La DGFIP notifie aux collectivités, avant le vote du budget, les bases d'imposition. Le conseil décide ensuite de réévaluer les taux par taxes. En 2018, le conseil a choisi d'augmenter tous les taux d'imposition, mais seulement de 1%.

Comme toutes les communes St SEVER enregistre une diminution conséquente de la dotation globale de fonctionnement qui lui est versée par l'État (75 101 € en 2013, 72 280 € en 2014, 65 898 € en 2015, 58 304 € en 2016 et 54 320 € en 2017 et 53 647 en 2018, soit une baisse de 21 454 € en 6 ans). Heureusement la hausse des autres dotations (dotation élu, dotation de solidarité rurale, etc..) compensent légèrement cette perte.

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	12 020,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 700,00
73	Impôts et taxes	249 679,00
74	Dotations, subventions et participations	89 965,00
75	Autres produits de gestion courante	9 350,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	1 257,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	47 061,00
	TOTAL RECETTES	434 042,00

Le personnel :

Le personnel communal est composé d'une secrétaire de mairie, d'un adjoint administratif chargé du secrétariat le matin et de l'agence postale communale l'après-midi, de 3 agents techniques titulaires (dont 2 à temps non complet) et d'une contractuelle chargée de l'entretien et de la gestion de la salle des fêtes.

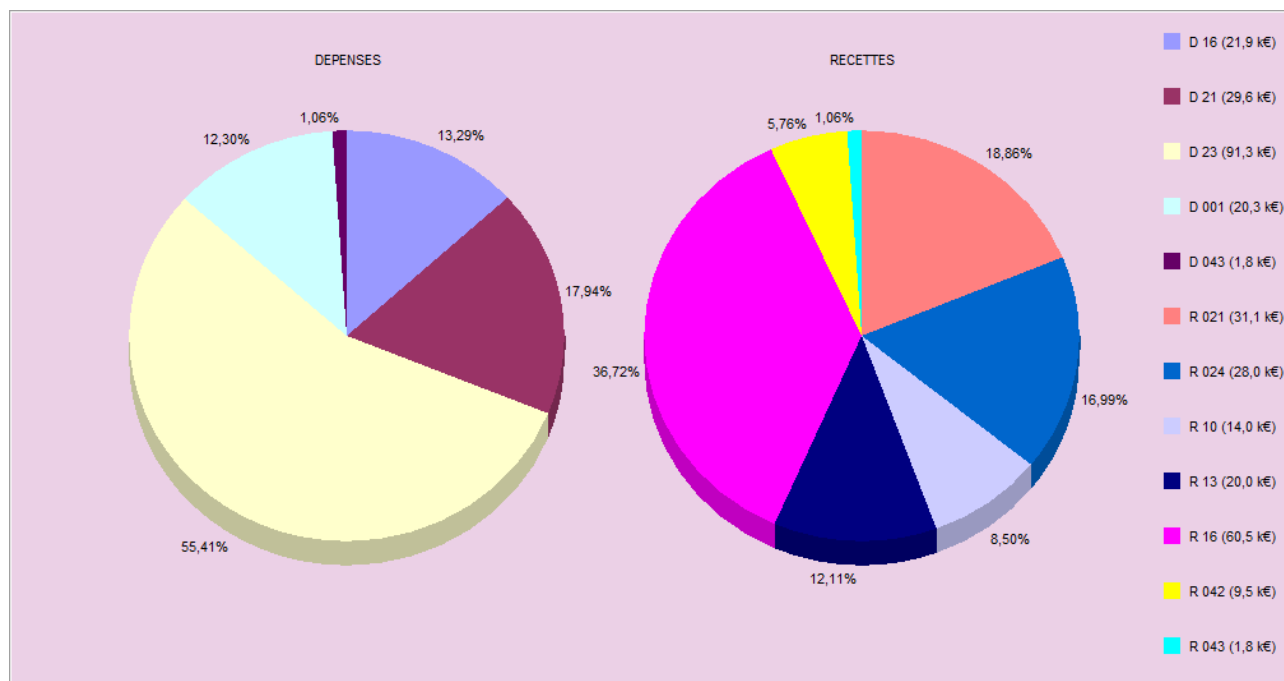
La section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 164 781 € , soit une baisse de 4,17 % par rapport à 2017.

Les dépenses d'investissement

Les principaux programmes pour l'année 2018 sont les suivants : pose d'une borne incendie à Chantemerle (déjà prévue en 2017, mais non facturée), alarme incendie et jeux pour la cour de l'école, réfection d'une partie de la voirie après les travaux d'assainissement, agrandissement de la cantine (imposé par les services vétérinaires), achat de matériel pour les services techniques et remboursement du capital de la dette.

Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	21 900,00
21	Immobilisations corporelles	29 559,00
23	Immobilisations en cours	91 300,00
001	Déficit d'investissement reporté	20 272,00
041	Opérations patrimoniales	1 750,00
	TOTAL DEPENSES	164 781,00



Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financée, pour une grande part, par le résultat de fonctionnement et les dotations aux amortissements, ainsi que par le remboursement de la TVA, la taxe d'aménagement, les subventions pour certains travaux d'investissement de 2017, la vente de 2 terrains au lieu-dit «la Borderie» et cette année par un emprunt de 60 000 €.

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	19 959,00
16	Emprunts et dettes assimilés	60 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	31 078,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	28 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 494,00
041	Opérations patrimoniales	1 750,00
	TOTAL RECETTES	164 781,00

La dette :

Sur les deux budgets précédents, un emprunt avait été prévu (en 2016 : pour 15 000 € et en 2017 pour 55 200 €), mais la trésorerie étant suffisante, ces prêts non pas été contractés. Cette année, par contre, la commune va être obligée de recourir à l'emprunt pour financer les travaux d'agrandissement de la cantine et les travaux de voirie.